



Frais dans une copropriété pour le syndic bénévole

Par **arno88**, le **29/11/2011 à 16:57**

Bonjour, je suis syndic bénévole dans une petite copro(4) tout se passe bien mais j'ai l'intention de demander une indemnisation pour mes frais informatiques, rnet téléphonique, la copro existe depuis 2006 et je n'ai jamais rien réclamé, pour cette année(2011) et l'année dernière, en effet j'ai eu une panne informatique qui m'a coûté 210 € et mon imprimante m'a lâché j'en ai racheté une pour 49.90 €. rnp ar contre ceci n'a pas été voté en AG, j'envisage de le faire à la prochaine AG en mars 2012 rnm merci a tous rnlagarde a

Par **Marion2**, le **29/11/2011 à 18:36**

Si vous n'utilisez votre PC que pour la copropriété, vous pouvez demander une indemnisation pour votre panne informatique et votre nouvelle imprimante, mais si ce n'est pas le cas, je trouve vraiment que vous abusez... rnl n' y a que 4 copropriétaires !!! rnrn En revanche vous pouvez demander à ce que la copropriété prenne en charge les courriers et le papier utilisé pour les convocations et CR des AG, sur justificatif, bien entendu.

Par **arno88**, le **30/11/2011 à 19:28**

Merci de votre réponse, je ne pensais pas abuser mais dans le cas où la copro ferait l'acquisition du matériel cela coûterait beaucoup plus cher à chacun. rnm mais un avis extérieur et toujours le bien venu, avant de créer un conflit rnp pour le papier et enveloppes je fait faire des

